



## REGLEMENT DE CONSULTATION

### SERVICE ACHETEUR

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère  
58 Avenue de Keradenec – CS 54013  
29337 QUIMPER Cedex

Tel : 02-79-18-12-40

### OBJET

### FOURNITURE DE RAYONNAGES

### TYPE DE PROCEDURE

Procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence, conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande publique

Accord-cadre conclu avec un seul opérateur économique qui sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande conformément aux dispositions des articles R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique

### DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

**Mercredi 17 juin 2026 – 12h00**

### PRESENTATION DES OFFRES

Le Dossier de Consultation est remis gratuitement à chaque candidat.  
Le dossier peut être téléchargé sur le site de dématérialisation :  
<https://marches.megalisbretagne.bzh> sous la référence «**26-37**».

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.  
Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

## COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier à remettre par les soumissionnaires comprendra les pièces suivantes :

- Les pièces administratives permettant de vérifier la candidature (Déclaration du candidat (DC2), et Lettre de candidature (DC1)) et l'ensemble des pièces justificatives afférentes conformément aux dispositions des articles R.2143-3 à R.2143-12 du Code de la Commande publique,
- Pouvoir de la personne habilitée à engager la société
- Extrait KBIS (original) récent de l'entreprise (de préférence datant de moins de 6 mois),
- Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.
- Une liste de références vérifiables de clients (datant de moins de 3 ans) : identification de l'entreprise ou de la collectivité, lieux d'exercice de la prestation, nom et numéro de téléphone de la personne à contacter,
- L'acte d'engagement complété et signé,
- Le Bordereau des prix unitaires (BPU) complété et signé (annexe I du CCTP),
- Le Détail Estimatif Quantitatif (DQE) complété et signé,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) signé,
- La fiche de réponse simplifiée complétée,
- Un mémoire technique présentant les dispositions que le soumissionnaire se propose d'adopter pour l'exécution des prestations et en particulier :
  - Les fiches techniques de tous les produits proposés,
  - Les documents de garantie,
  - Les notices de montage,
  - Les photographies,
  - Le catalogue général.
  - Les modalités de service après-vente (réparation et remplacement, suivi de la gamme).
  - Les modalités d'organisation et les moyens humains en terme de livraison et de modalité d'installation
  - La note environnementale.

Et tout élément que le soumissionnaire jugera utile à l'analyse et à la compréhension de son offre.

## JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement et le classement des offres seront effectués au regard des critères suivants :

- Prix : 50%

La note du critère « Prix » sera attribuée de la manière suivante :

- 45 points sur la base du DQE et selon la formule suivante :  
Offre de prix la plus basse susceptible d'être retenue / offre de prix de l'entreprise jugée x 45.
- 5 points en fonction du taux de remise consenti sur le catalogue général

Pour la détection et l'examen des offres dont le prix semble anormalement bas, il sera procédé selon les modalités suivantes conformément aux articles L.2152-5 et L.2152-6 et R.2152-3 à R.2152-5 du Code de la commande publique :

- Détection des offres potentiellement anormalement basses  
Toute offre inférieure de 30% au prix moyen de l'ensemble des offres conformes sera réputée potentiellement anormalement basse.
- Examen et traitement des offres détectées anormalement basses  
Les offres détectées feront l'objet d'un examen particulier, à savoir :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande par écrit des précisions aux soumissionnaires concernés sur la composition de ces offres,</li> <li>• Examen des arguments présentés par les soumissionnaires concernés et prise en compte des justifications fournies par les entreprises tenant aux aspects suivants : modalités de la prestation des services, conditions exceptionnellement favorables dont dispose le candidat pour réaliser les prestations de services, (...), l'obtention éventuelle d'une aide d'Etat par le candidat »,</li> <li>• Acceptation des arguments et prise en compte de l'offre / Rejet des offres anormalement basses non justifiées</li> </ul> <p>- <u>Valeur technique : 50%</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Sous critères</th> <th>Pondération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Qualité du rayonnage (modularité d'assemblage et solidité) Simplicité de montage,</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>Pertinence de l'organisation et des moyens humains en terme de livraison et de modalité d'installation.</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Pertinence des garanties et des suivis des gammes</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Valeur environnementale appréciée au vu des éléments communiqués dans la note environnementale (composition des matériaux des fournitures proposées et sources d'approvisionnement, taux de recyclabilité, équipement reconditionné, gestion des déchets, types de véhicules utilisés pour la livraison, sensibilisation aux gestes écoresponsables et autres démarches mises en place pour la réduction de l'impact environnemental ... )</td> <td>10%</td> </tr> </tbody> </table>	Sous critères	Pondération	Qualité du rayonnage (modularité d'assemblage et solidité) Simplicité de montage,	50%	Pertinence de l'organisation et des moyens humains en terme de livraison et de modalité d'installation.	30%	Pertinence des garanties et des suivis des gammes	10%	Valeur environnementale appréciée au vu des éléments communiqués dans la note environnementale (composition des matériaux des fournitures proposées et sources d'approvisionnement, taux de recyclabilité, équipement reconditionné, gestion des déchets, types de véhicules utilisés pour la livraison, sensibilisation aux gestes écoresponsables et autres démarches mises en place pour la réduction de l'impact environnemental ... )	10%
Sous critères	Pondération										
Qualité du rayonnage (modularité d'assemblage et solidité) Simplicité de montage,	50%										
Pertinence de l'organisation et des moyens humains en terme de livraison et de modalité d'installation.	30%										
Pertinence des garanties et des suivis des gammes	10%										
Valeur environnementale appréciée au vu des éléments communiqués dans la note environnementale (composition des matériaux des fournitures proposées et sources d'approvisionnement, taux de recyclabilité, équipement reconditionné, gestion des déchets, types de véhicules utilisés pour la livraison, sensibilisation aux gestes écoresponsables et autres démarches mises en place pour la réduction de l'impact environnemental ... )	10%										
	<p>La notation d'appréciation du critère « Valeur technique » sera établie de la manière suivante :</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>- Précis et adapté à l'opération</td> <td>10 Points</td> </tr> <tr> <td>- Adapté mais manquant de précision</td> <td>8 Points</td> </tr> <tr> <td>- Moyennement adapté à l'opération</td> <td>6 Points</td> </tr> <tr> <td>- Inadapté et/ou Imprécis</td> <td>2 Points</td> </tr> <tr> <td>- Non renseigné</td> <td>0 Points</td> </tr> </tbody> </table>	- Précis et adapté à l'opération	10 Points	- Adapté mais manquant de précision	8 Points	- Moyennement adapté à l'opération	6 Points	- Inadapté et/ou Imprécis	2 Points	- Non renseigné	0 Points
- Précis et adapté à l'opération	10 Points										
- Adapté mais manquant de précision	8 Points										
- Moyennement adapté à l'opération	6 Points										
- Inadapté et/ou Imprécis	2 Points										
- Non renseigné	0 Points										

<b>VARIANTE</b>	Non autorisée
-----------------	---------------

<b>ECHANTILLONS</b>	Le SDIS 29 se réserve la possibilité de demander une présentation de la (ou des) gamme(s) de mobilier proposée(s) par le soumissionnaire.
---------------------	---

<b>DUREE DE VALIDITE DES OFFRES</b>	Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
-------------------------------------	--

<b>CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES</b>	Les offres devront être transmises par voie électronique via le site de dématérialisation suivant : <a href="https://marches.megalisbretagne.bzh">https://marches.megalisbretagne.bzh</a> sous la référence « <b>26-37</b> ».
--	---

<b>MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES</b>	<p>Le SDIS 29 se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.</p>
<b>NEGOCIATION</b>	<p>Conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du code de la Commande publique, le SDIS 29 se réserve la possibilité de négocier avec les candidats à ce marché.</p>
<b>ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE</b>	<p>Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 8 jours à compter de la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,</li> <li>- Les pièces mentionnées aux articles D.8222.5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail (pièces à fournir tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution de l'accord-cadre),</li> <li>- La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail conformément aux dispositions des articles D.8254-2 et D.8254-4 du code du travail.</li> <li>- Les attestations d'assurance en cours de validité.</li> </ul> <p>A défaut de produire ces documents dans les délais, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.</p> <p>Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que l'accord-cadre ne lui soit attribué.</p>
<b>DATE PREVISIONNELLE D'EXECUTION DE L'ACCORD-CADRE</b>	<p>Mi juin.</p>
<b>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<p><u>Pour obtenir tous renseignements complémentaires :</u></p> <p>Les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date de réception des offres une demande via la solution de dématérialisation :</p> <p><a href="https://marches.megalisbretagne.bzh">https://marches.megalisbretagne.bzh</a></p> <p>Une réponse sera alors adressée, par écrit, à tous les candidats ayant retiré le dossier 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.</p>

## **ANNEXE I au règlement de consultation**

### **MENTIONS RELATIVES A LA DEMATERIALISATION**

#### **Mentions concernant les questions relatives à une consultation**

Les questions, administratives ou techniques, concernant chaque consultation pourront être posées via la plate-forme en cliquant pour la consultation voulue sur le lien "poser une question".

Avant de pouvoir poser une question, les candidats doivent :

- Accepter les conditions générales d'utilisation de la plate-forme.
- Renseigner leur identité.

Nota bene : les personnes posant une question seront particulièrement attentives à bien renseigner le champ "e-mail" dans la mesure où cette adresse sera utilisée par le SDIS 29 pour répondre aux questions.

#### **Mentions concernant les échanges par voie dématérialisée avec les entreprises**

Après l'ouverture des candidatures et/ou après l'ouverture des offres relatives à la consultation, le SDIS 29 pourra communiquer avec les soumissionnaires via la "Messagerie Sécurisée" disponible sur la plate-forme pour les soumissionnaires authentifiés par certificat.

Cette messagerie sécurisée permettra :

- de réaliser des échanges entre les soumissionnaires et les entreprises mettant en œuvre des mécanismes d'accusés de réception.
- aux soumissionnaires de signer leurs échanges avec le SDIS 29 (notamment les pièces complémentaires).

#### **Mentions concernant l'inscription des Entreprises sur la plate-forme**

Afin de pouvoir répondre à une consultation, les Entreprises doivent s'inscrire sur la plate-forme de dématérialisation du SDIS 29. Pour cela elles doivent cliquer sur le lien "s'inscrire" présent sur la page d'accueil.

Nota : une Entreprise peut s'inscrire à la plate-forme du SDIS 29 en choisissant de s'authentifier :

- par identifiant/mot de passe
- ou par certificat pour toutes les autres consultations et bénéficier ainsi :
  - du remplissage automatique des champs du registre des retraits et du registre des questions (et d'éviter ainsi de potentielles erreurs de saisie).
  - d'une alerte automatique lorsqu'une nouvelle consultation susceptible de l'intéresser est publiée. Une recherche des consultations par le code CPV est possible. A cette fin, le SDIS 29 s'engage à mentionner le code CPV dans toutes les consultations mises en ligne.
  - de la possibilité de remettre une offre électronique avec signature électronique.

#### **Mentions concernant les offres contenant un virus**

Avant transmission de sa réponse, le soumissionnaire devra procéder à un contrôle anti-virus de tous les fichiers constitutifs de « enveloppe électronique ». Des outils peuvent être téléchargés gratuitement.

Après le dépouillement des enveloppes, le SDIS 29 procédera à une analyse anti-virus de leur contenu Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été déposées et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

#### **Mentions concernant le cryptage et l'envoi de la réponse électronique par le soumissionnaire**

Une fois les opérations cryptographiques réalisées, la réponse est envoyée sur la plate-forme. A la réception du dernier octet de la réponse, un jeton d'horodatage cryptographique est généré par la plate-forme. Il donne une date certaine à la réception de l'offre. Un courriel, signé par la plate-forme, précisant la date de réception, est alors envoyé au soumissionnaire.

### **Mentions concernant la signature électronique**

Pour toutes les procédures, la personne habilitée à engager l'entreprise dans le cadre de la consultation pourra signer certaines pièces listées au règlement de consultation au moyen d'un certificat électronique.

Lorsque la signature électronique est requise pour tout document sous forme électronique d'un marché public, il est signé selon les modalités prévues dans l'arrêté du 12 avril 2018 et conformément au règlement européen du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques : Les acheteurs et les opérateurs économiques utilisent une signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié.

Le certificat de signature électronique qualifié entre au moins dans l'une des catégories suivantes :

- 1° Un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement susvisé ;
- 2° Un certificat délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement susvisé

**Le mode d'emploi permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique est mis gratuitement à disposition du pouvoir adjudicateur lors du dépôt de document signé par le candidat. Toutefois, lorsque le signataire utilise le certificat visé au 1° et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.**

Les certificats qualifiés de signature électronique utilisés selon le standard RGS et délivrés en application de l'arrêté 15 juin 2012 demeurent régis par ses dispositions jusqu'à leur expiration. Le niveau minimum requis étant celui équivalent au RGS 2\*.

Quel que soit l'outil de signature choisi, le format PADES sera requis sur un document PDF

### **Assistance téléphonique de E-MegalisBretagne**

Un service de support téléphonique est mis en place pour les entreprises souhaitant soumissionner aux marchés publics.

Le service de support est ouvert de 9h à 12H30 et de 14h à 17h30 les jours ouvrés sauf le vendredi à 16h30.

Le N° d'accès est le 02 23 48 04 54